



# Chertsey Village Nourricier

## Portrait Consolidé

La rédaction de ce portrait consolidé est basée sur le portrait préliminaire réalisé en 2019 par Chertsey Village Nourricier, Thérèse McComber et Hélène Dubé, et des échanges avec des membres du Grand Comité, complétés notamment de l'analyse des documents suivants :

- Schéma d'aménagement de Matawinie (MRC de Matawinie, 2018)
- Vision stratégique de développement de Chertsey (Municipalité de Chertsey, 2010a)
- Plan d'urbanisme de la Municipalité de Chertsey (2021)
- Données sur les entreprises agroalimentaires de Chertsey (Chertsey Village Nourricier, ?)
- Plan d'action pour l'année 2021 (Chertsey Village Nourricier, 2020)
- Politique familiale de Chertsey (Municipalité de Chertsey, 2010b)
- Chertsey village nourricier ou l'histoire d'une communauté qui se prend en main pour « nourrir son monde » (McComber 2020).

Cet exercice s'articule autour des ingrédients d'une communauté nourricière et de l'analyse de la gouvernance.

## CONTEXTE

Municipalité de la région administrative Lanaudière, Chertsey est située au Nord du fleuve Saint-Laurent, à environ 30 kilomètres au nord-est de Montréal (cf. Figure 1). La région, bordée à l'ouest par celle des Laurentides et à l'Est par la Mauricie, comporte 58 municipalités regroupées en six municipalités régionales de comté (MRC) ainsi qu'une réserve autochtone.

Bien que l'activité économique de la région repose beaucoup sur l'exploitation des larges forêts et moins sur la production alimentaire en comparaison à d'autres régions du Québec, le territoire accueille cependant de multiples initiatives à vocation alimentaire.

**À l'échelle de la région**, des efforts sont menés afin de réduire l'insécurité alimentaire telle que l'initiative Nourrir Lanaudière. Portée par le Comité régional en sécurité alimentaire (CRSÉA) de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) et le chantier Saine alimentation pour tous (SAPT) du Plateau lanaudois intersectoriel (PLI), Nourrir Lanaudière vise à concerter ces partenaires afin de les mobiliser autour des enjeux de saine alimentation pour tous et toutes pour contribuer à structurer et développer un système alimentaire durable lanaudois.

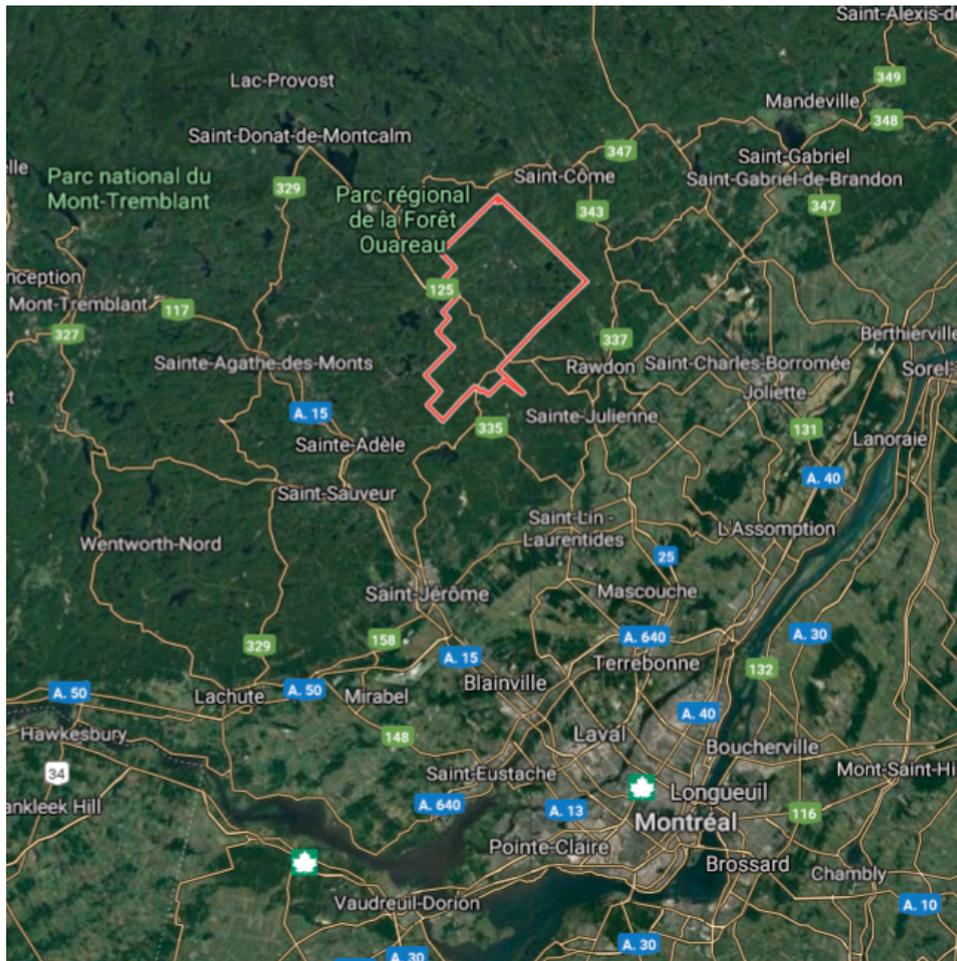


Figure 1. Localisation de Chertsey (source : Google Map)

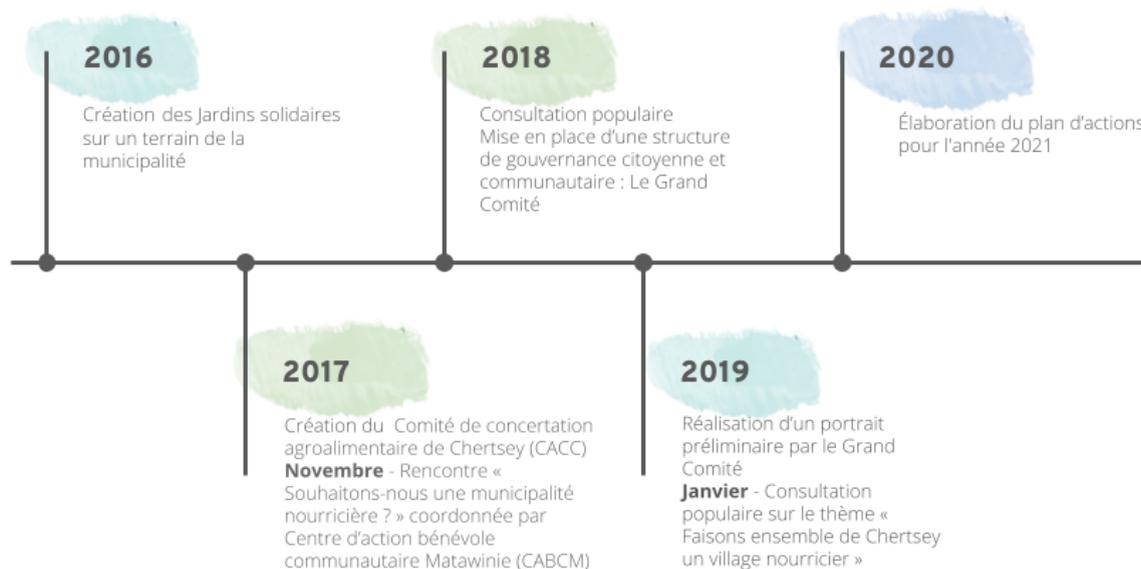
À l'échelle de la MRC, des organismes travaillent également entre eux pour adresser les enjeux liés à l'alimentation. Un portrait du système alimentaire de la Matawinie a d'ailleurs été réalisé en 2020 (CERESO, 2020).

Chertsey Village Nourricier participe ponctuellement à des rencontres avec d'autres organismes, notamment par l'entremise du Réseau des organismes en sécurité alimentaire Matawinie<sup>1</sup> (ROSAM).

---

<sup>1</sup> Fiduciaire du Centre d'action communautaire bénévole de Matawinie, le ROSAM vise à regrouper et concerter les organismes de Matawinie pour favoriser les initiatives locales qui adressent les enjeux liés à l'alimentation.

## HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE



**Figure 2.** Les grandes étapes de construction du projet Chertsey Village Nourricier (source : Vivre en Ville)

Dès ses débuts, un des objectifs principaux de Chertsey village nourricier était d'adresser **l'enjeu d'accès à une offre alimentaire saine et variée**, notamment pour les populations défavorisées. Dans la région de Lanaudière, c'est en effet majoritairement sur le territoire de la MRC de la Matawinie que sont retrouvés des enjeux d'accessibilité physique aux aliments (Jubinville, 2015). En outre, les niveaux de défavorisation sociale et matérielle sont particulièrement élevés dans la municipalité de Chertsey (Jubinville, 2015).

En **2016** l'initiative nourricière de Chertsey est amorcée par les citoyen(ne)s qui développent des jardins solidaires sur un terrain de la municipalité (McComber 2020, p. 5).

En **2017**, le Comité de concertation agroalimentaire de Chertsey (CACC) est créé par des citoyen(ne)s engagé(e)s et des groupes communautaires. Une première rencontre du comité a eu lieu sur le thème « Souhaitons-nous une municipalité nourricière ? ». Elle visait à mobiliser les citoyen(ne)s autour de la question nourricière et leur permettre de s'approprier le langage de Vivre en Ville. La coordination de l'évènement a été assurée par le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie (CABCM). L'initiative fut soutenue par la mairie par le biais de affectation de la directrice du service des loisirs et de la culture.

En **2018** (16 novembre), le CABCM organise un événement de « ciné-jasette », première action officielle du CACC dans son désir de travailler pour un village nourricier. À la suite de cet événement, un Comité de gouvernance citoyenne et communautaire pour Chertsey Village nourricier s'est formé. Surnommé "Grand Comité", il avait comme principaux objectifs d'élaborer et mettre en place un plan d'action, et soutenir les actions reliées au projet Chertsey village nourricier.

À l'hiver **2019** le Grand comité réalise un portrait-diagnostic du système alimentaire à Chertsey afin d'identifier adéquatement les enjeux du territoire. Ce portrait a permis de déterminer qui sont les acteurs qui agissent sur chacun des éléments du système alimentaire et les défis auxquels ils font face. Le 11 janvier 2019 la population de la municipalité est conviée à une consultation populaire sur le thème « Faisons ensemble de Chertsey un village nourricier » (L'Action 2018) en formule 5 à 9 (cf. Figure 3), consultation dont le fruit est la vision commune d'un Chertsey, village nourricier :

**« Grâce à la politique de Village nourricier, la population de Chertsey vit en meilleure santé et a accès à une nourriture saine et locale. »**

Le Grand Comité s'est réuni pour prioriser des grandes lignes directrices, en ordre d'importance :

1. Faisabilité du projet et nécessité d'avoir un comité qui pourrait être le porteur officiel du projet;
2. Accessibilité à l'ensemble de la population : équité, inclusion, entraide;
3. Favorisation de partenariats gagnants/gagnants en respectant les acteurs déjà en place;
4. Mobilisateur : génère l'intérêt populaire
5. Équilibre des projets à court moyen ou long terme pour obtenir des succès rapidement;
6. Réponse de la démarche à 3 des 5 ingrédients des villes nourricières de Vivre en Ville;
7. Priorisation de projets par la démarche, puis sélection sur la base de ces critères (McComber 2020, 28-29)



**Figure 3.** Les citoyens consultés lors des 5 à 9 Village Nourricier en 2019

En 2020, un plan d'action est élaboré pour l'année 2021 dont l'objectif général est l'atteinte de l'autonomie alimentaire de Chertsey. En deux parties, Communication et Action, ce plan d'actions précise les objectifs spécifiques :

**Tableau 1.** Plan d'action de Chertsey Village Nourricier

Parties	Sous-Objectifs	Objectifs spécifiques
<b>I. Communication</b>	1.1. Informer et valoriser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le Conseil Municipal et le personnel de la Municipalité</li> <li>- Informer les commerces d'alimentation de la municipalité</li> <li>- Informer l'école Saint-Théodore de Chertsey</li> <li>- Informer le CPE La Chenille</li> <li>- Rencontrer les Conseils d'administration des organismes communautaires qui réalisent des activités reliées à l'alimentation</li> <li>- Informer la population en général</li> </ul>
	1.2. Mettre en valeur les actions de tous les partenaires visant les objectifs de Chertsey village nourricier : entreprises, organismes ou individus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la participation des commerces, organismes ou individus de Chertsey vers l'autonomie alimentaire d'un village nourricier</li> </ul>
	1.3 : Mettre en place des stratégies visant l'implication des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sonder la volonté d'implication des gens lors d'ateliers ou de ciné-causeries</li> <li>- Favoriser la participation citoyenne dans les Comités de Village nourricier</li> </ul>
<b>II. Action</b>	2.1. Réaliser des activités permettant l'implication citoyenne et la valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implanter le four à pain</li> <li>- Développer le marché public</li> <li>- Suivi et développement des jardins</li> </ul>

## Gouvernance

De nature communautaire et reposant en grande partie sur les organismes préexistant à la démarche, le projet de Chertsey Village nourricier se définit d'abord comme mouvement qui part de la base, un mouvement « Grassroots » (McComber 2020). Initialement, des citoyen(ne)s se sont mobilisés et ont donné l'impulsion de départ à l'initiative nourricière, notamment par l'entremise du *Comité des citoyennes et des citoyens de Chertsey*.

Chertsey Village Nourricier peut être perçue comme l'ombrelle d'une multiplicité de projets dont certains évoluent de manière indépendante, mais dont la mise en œuvre dans une initiative nourricière est coordonnée par une chargée de projet, par le Grand comité et ses membres. La chargée de projet vient prêter main-forte pour coordonner les initiatives et faciliter la communication et la concertation entre les différents projets, les organismes porteurs et la municipalité.

Une des stratégies de réussite de Chertsey Village Nourricier découle du constat par les citoyen(ne)s du **rôle important de la municipalité dans plusieurs dossiers**. Ainsi, la municipalité dispose de leviers spécifiques : autorisation de la production alimentaire dans le périmètre urbain, règlements de zonage, organisation des loisirs, gestion des matières résiduelles, politiques municipales, constructions résidentielles commerciales, contrôle des animaux domestiques ou d'élevage et autres sujets tels l'installation de serres, d'abris, de cultures, etc. Dès le début de l'initiative, les acteurs impliqués ont ainsi travaillé en étroite collaboration avec la municipalité, notamment pour que celle-ci adopte une **politique qui permettrait de poser les grandes lignes des changements souhaités** (points 1 à 7 mentionnés précédemment dans l'Histoire de la démarche).

Les projets inclus dans Chertsey Village nourricier fonctionnaient par ailleurs en grande partie sans financement spécifique. Certains projets reçoivent du soutien par l'entremise de commanditaires :

- des commerces et des producteurs du village ou de la région ont par exemple offert des produits lors de la tenue d'événements,
- la construction du futur projet de four à pain se fera grâce au bois de la scierie du village.

Depuis **2021**, le projet est soutenu par le programme Action-Climat du gouvernement du Québec<sup>2</sup>. Ce financement permet essentiellement d'assurer la coordination de l'initiative et des différents projets et favorise l'accompagnement du grand comité par un consultant pour les activités de formation. Le fonctionnement de la plupart des différents projets est quant à lui indépendant, puisqu'ils sont portés par des organismes partenaires, des citoyen(ne)s et des commerces.

## Informations clés du territoire et de la population

« Il y a plus de deux siècles, Chertsey faisait partie de l'immense région appelée territoire de la petite nation des Algonquins. La forêt s'étendait à perte de vue et la nature, à l'état sauvage, régnait en maître. Seuls quelques Indiens de la tribu des Algonquins et de hardis trappeurs parcouraient la région à la recherche de leur subsistance.»

Citation de Marcel Fournier

Extrait du livre « Histoire de Chertsey des origines à l'an 2000

<b>Territoire</b>	<p>Chertsey occupe un territoire d'environ 348 km<sup>2</sup>. La municipalité est bordée par les premières montagnes de la chaîne des Laurentides, et notamment au nord par le mont Ouareau et le parc régional du même nom, ce qui en fait un lieu important de villégiature (Fournier 2000, 13).</p> <p>Au niveau de sa situation géographique, quoique privilégiée par la proximité avec les grands centres urbains notamment la région et la Ville de Montréal qui sont vecteurs d'emplois, cette situation empêche à Chertsey de proposer un certain gabarit de commerces de proximité (Rawdon, Montréal) (Municipalité de Chertsey, 2010a).</p> <p>Le périmètre urbain occupe une superficie de 85,5 hectares (0,86 km<sup>2</sup>), selon le SADR de la MRC de Matawinie, soit 0,30 % de l'ensemble du territoire. Au sein du périmètre d'urbanisation, sont dénombrés 11 hectares de superficie vacante bruts à développer, dont 2,8 hectares sont réservés à des fins de parcs, d'infrastructures et/ou caractérisés par la présence de contraintes naturelles. Chertsey compte plus de 63 hameaux, soit un regroupement de 10 immeubles et plus, disséminés sur son territoire. L'ensemble résidentiel d'urbanisation hors périmètre est réalisé principalement dans les milieux forestiers et lacustres. (Municipalité de Chertsey, 2021).</p> <p>La municipalité de Chertsey offre à sa population de nombreux services publics : bibliothèque, CLSC, caisse populaire, école primaire, CACI, CLICC, espaces récréatifs (Municipalité de Chertsey, 2010a).</p> <p>Le secteur du Village traversé par la route 125 induit une circulation importante. Si des grandes parties de terres ont été défrichées lors de la période coloniale, la forêt a depuis repris ses droits, et Chertsey est aujourd'hui une municipalité en région rurale qui ne possède aucune zone agricole (McComber 2020, 5).</p>
-------------------	--

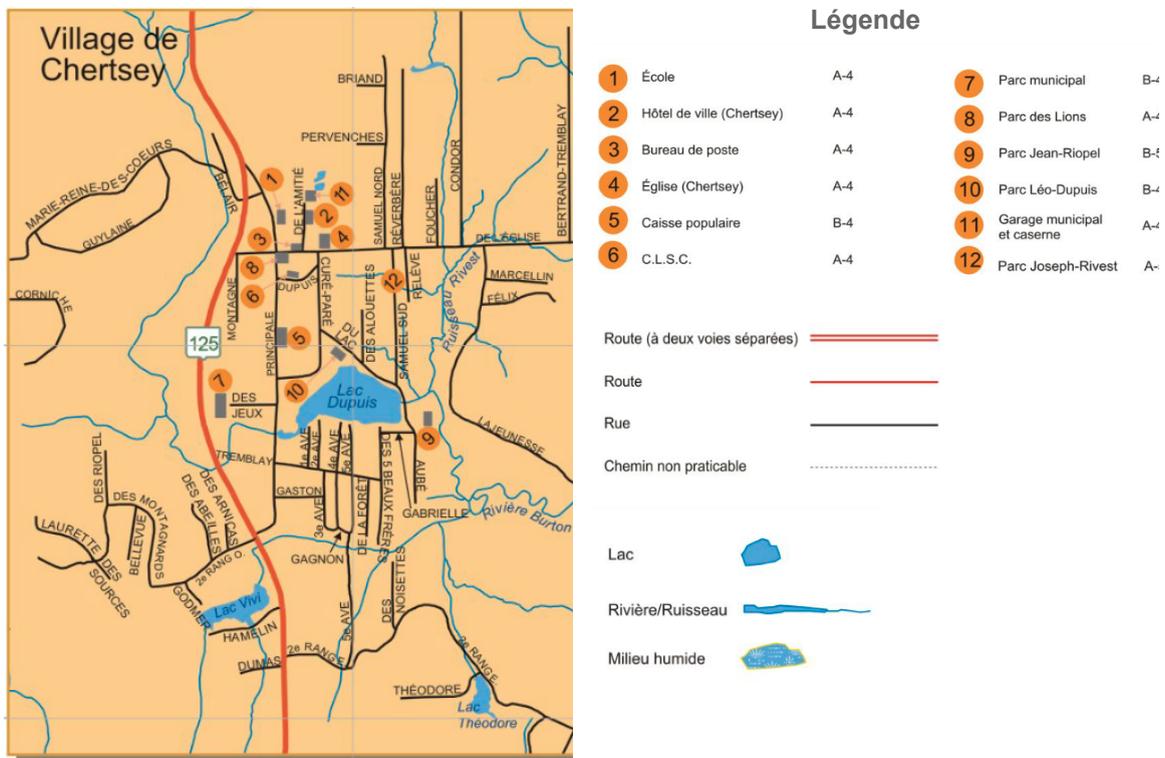
---

<sup>2</sup> Programme de soutien à la mobilisation et à l'action citoyenne en adaptation et en réduction des changements climatiques.

**Population** En 2019, Chertsey était habité par environ 5 000 citoyens et citoyennes, auxquels s’ajoutaient annuellement environ 10 000 touristes et résident.es saisonniers (McComber 2020, 20). Une personne sur cinq a moins de 30 ans et une famille sur cinq avec enfant(s) de moins de 18 ans est monoparentale. La population y est vieillissante. Près de la moitié des femmes vivent avec un revenu après impôt inférieur à 20 000 \$ et le pourcentage de la population vivant avec un faible revenu après impôt le plus élevé de toutes les municipalités de la MRC (PAYETTE, 2019).

**Bâti** Un pourcentage élevé de logements nécessitent des réparations majeures.

**Transport** Au niveau des transports routiers, Chertsey est bordée par l’axe nord-sud, route 125, et l’axe est-ouest : Sainte-Marguerite- Chertsey et Chertsey- Saint-Alphonse (cf. Figure 4).



**Figure 4.** Carte routière de Chertsey ([Municipalité de Chertsey, 2013](#))

**Autres** La commune dispose de sentiers de motoneige, Le Grand Lanaudois, et de VTT : Rawdon / Chertsey / Entrelacs / Notre-Dame-de-la-Merci / Saint-Donat.

Chertsey est considéré comme un **désert alimentaire** :

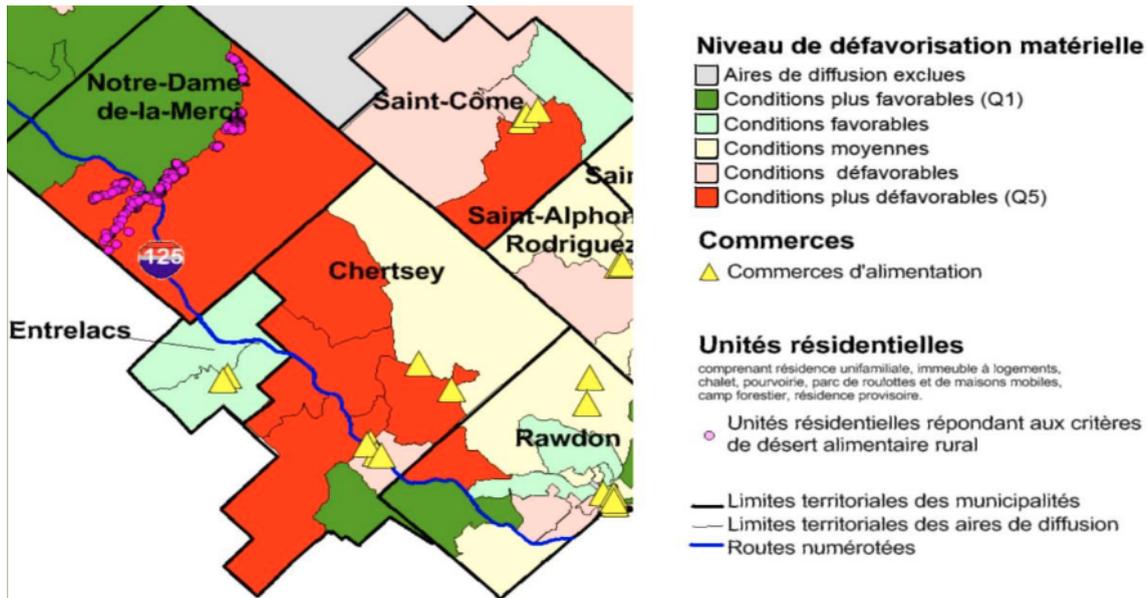


Figure 5. Extrait de la situation relative aux déserts alimentaires pour les territoires municipalisés en Matabwinie

## PLANIFICATIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les documents de planification étayent la connaissance du territoire et précisent des éléments réglementaires (Municipalité de Chertsey, 2010a, 2010b, 2021 ; MRC de Matabwinie, 2018).

Chertsey a une vocation de villégiature et résidentielle. En termes d'aménagement du territoire, les spécificités de Chertsey sont précisées :

- Une vocation récréative et de villégiature dominante : chasse et pêche, équipements de plein air, etc. (Municipalité de Chertsey, 2010a)
- 40% du territoire appartient au domaine public (Municipalité de Chertsey, 2010a)
- 20% (1334,6 ha) des Territoires Publiques Intra-municipaux (TPI) sont situés dans la municipalité de Chertsey.

Chertsey dispose de sites d'intérêt écologique :

- aire de confinement pour le cerf de virginie
- aire de nidification des hérons
- zone d'occurrence de la tortue des bois et un habitat du rat musqué.

Chertsey propose une offre récréotouristique dans le Parc régional de la Forêt Ouareau notamment avec ses sentiers pédestres (MRC de Matabwinie, 2018). Les grandes affectations du territoire sont présentées sur la figure suivante et en Annexe 3.



La **Vision de développement de Chertsey** est mise en oeuvre par la municipalité (Municipalité de Chertsey, 2010a) :

« Pays de lacs et de montagnes aux portes de la région montréalaise, Chertsey offre un potentiel résidentiel, récréatif et touristique manifeste.

Construisant sur ces valeurs, Chertsey sera reconnue pour la qualité de sa structure d'accueil et de son noyau villageois, de ses infrastructures de services et l'offre d'une trame tertiaire répondant aux besoins des résidents permanents et des villégiateurs. Son développement prendra en compte une recherche constante d'amélioration de la qualité de vie de ses résidents et du maintien des conditions environnementales qui font sa notoriété.»

Le **plan d'urbanisme de Chertsey** (Municipalité de Chertsey, 2021), qui constitue le document de référence en matière d'aménagement du territoire, s'est fixé des objectifs afin d'orienter l'aménagement et le développement lié à la gestion de l'urbanisation à l'intérieur du périmètre urbain. Des moyens mis en oeuvre en lien avec la démarche de Chertsey Village Nourricier sont présentés en annexe 4. Le plan encourage par exemple la création de marchés locaux (Enjeu 1 : Gestion de l'urbanisation au sein du périmètre d'urbanisation - Objectif 1.5. Positionner le périmètre urbain de Chertsey de façon à accroître sa visibilité - ); propose d'assurer de meilleurs aménagements des espaces publics, de sécuriser les déplacements à pied, à vélo et en auto sur l'ensemble du territoire, de supporter et promouvoir les organismes communautaires qui viennent en aide à la population. (Enjeu 3 : Qualité de vie des citoyens et patrimoine culturel - Objectif 3.6. Améliorer le sentiment de sécurité de la population chertsoise) ou encore soutenir la mise en place de projets écologiques tel que le Village nourricier (Enjeu 5 : Protection de l'environnement - Objectif 5.3. Entreprendre un virage vert pour construire une notoriété de municipalité durable). En termes de territoire productif, il est à noter que l'affectation récréative extensive (RE) est compatible avec l'agriculture et les activités agricoles (Municipalité de Chertsey, 2021, p. 41). Par ailleurs, une ferme est autorisée dans les affectations Rurale (RU), Villégiature consolidation (VC) et Villégiature développement (VD) si la ferme est un usage associé à un bâtiment de type habitation unifamiliale isolée. Des dispositions relatives aux nombres maximaux des animaux par rapport à la superficie sont prescrites au règlement de zonage de la Municipalité.

La démarche de Chertsey Village Nourricier peut également s'harmoniser avec les objectifs de la **politique familiale de Chertsey** (Municipalité de Chertsey, 2010b) synthétisés à la page suivante :

**Tableau 2.** Objectifs de la politique familiale de Chertsey en lien avec la démarche de Chertsey Village Nourricier

Domaine	Objectifs	Objectifs spécifiques en lien avec la démarche (Exemples)
<b>Loisirs, culture et vie communautaire</b>	Bonifier l'offre de service en loisirs afin de répondre plus adéquatement aux besoins des familles et de leur réalité	Actualiser les trois programmations de cours annuelles (tarification, flexibilité de l'horaire, distance à parcourir, diversité) et trouver des moyens pour rejoindre les jeunes.
	Promouvoir la santé auprès des familles	Avoir le réflexe « santé » dans toutes les activités (collations avec fruits, légumes, etc.). Soutenir les cuisines collectives présentes sur le territoire. Créer un événement annuel s'adressant aux familles et faire la promotion des bienfaits de l'activité physique. Étudier la possibilité de mettre sur pied, en collaboration avec les commerçants, des thématiques santé pour aider les familles à adopter de saines habitudes de vie.
	Améliorer le service de la bibliothèque municipale	Poursuivre le mandat « d'éducation » par la valorisation de la lecture et de l'écriture (ex. : programme « Une naissance, un livre », l'heure du conte, déjeuner berceau au sac à dos). Aménager une table à langer et un coin pour l'allaitement dans la salle communautaire. Agrandir la bibliothèque et le café internet.
<b>Communication</b>	Diffuser et promouvoir l'information destinée aux familles.	Mettre en valeur les « bons coups » pour augmenter le sentiment d'appartenance de nos familles par le biais du site Internet.
<b>Soutien aux organismes</b>	Soutenir les organismes qui oeuvrent pour les familles	Maintenir le réseautage instauré entre la municipalité, le Centre de la Petite enfance, l'école primaire St-Théodore, la Maison de Parents et la Maison des Aînés dans le but d'informer nos familles plus efficacement. Soutenir la concertation en participant, dans la mesure du possible, aux différentes tables régionales significatives pour les familles.
<b>Aménagement du territoire</b>	Planifier l'aménagement de la municipalité de façon à favoriser les familles	Promouvoir les sentiers existants et élaborer un plan directeur pour le développement et la promotion de sentiers pédestres. Aménager des corridors piétonniers dans le noyau villageois et dans les districts. Aménager des places de stationnement familles de largeur adéquate et inciter les commerçants (par courrier) à faire de même.
<b>Habitation</b>	Permettre à toutes les familles d'avoir accès à un logement qui répond à leurs besoins	Favoriser le développement de divers types d'habitations accessibles aux familles par la modification du plan d'urbanisme (ex. : changement de zonage, règlements, etc.)

## PANORAMA DES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET DES INITIATIVES FAVORABLES À UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Ce panorama est réalisé à partir d'entretiens avec des membres du Grand Comité et de l'enquête menée auprès des entreprises agroalimentaires de Chertsey.

Secteur d'activité	Désignation	Composante du système alimentaire	Informations complémentaires
Marché d'alimentation Épicerie (Entreprises d'alimentation)	Marché Provigo Robert Desrochers	Distribution - Transformation	
	Dépanneur Latendresse	Distribution	
	Dépanneur de Grande-Vallée	Distribution	
	Dépanneur Marché de Chertsey	Distribution	
	Dépanneur Bouch'rit	Distribution	
Entreprises d'alimentation	Boulangerie Pain de campagne	Distribution - Transformation	
	Boucherie La Différence	Distribution - Transformation	
	Popote Montcalm-Matawinie (CABCM)	Distribution - Transformation	Offre de fruits et légumes par l'initiative "Bonne boîte, bonne bouffe"
	La Sucrierie du Domaine	Production agricole Distribution - Transformation	Production acéricole, volailles et maraîchère Restaurants et Traiteurs À venir : production bovine Possède un « Food Truck » qui peut servir des repas aux clients chez eux.
	Restaurant St-Théodore	Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs
	Restaurant Resto-Pizza	Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs
	Dépanneur-resto de Grande-Vallée	Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs a essayé de vendre des légumes provenant des jardins locaux : interdits par la municipalité
	Restaurant Chez Marco	Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs
	Domaine des cerfs	Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs
	Jardins des bois	Production Distribution - Transformation	Restaurants et Traiteurs Pier-Ann Lessard et Sylvain Brouillard cueillent des "forestibles", les transforment et les distribuent. Cueilleurs-producteurs-transformateurs de produits sauvages
	Maison des aînés de Chertsey	Distribution - Transformation	Service de repas pour la clientèle
	CPE La Chenille	Distribution - Transformation	Service de repas pour la clientèle
	Villa de la Paix	Distribution - Transformation	Service de repas pour la clientèle
Camp Boute-en train	Distribution - Transformation	Service de repas pour la	

			clientèle
	Camp St-Urbain	Distribution - Transformation	Service de repas pour la clientèle
	Semences du patrimoine	Production	Productions solidaires et artisanales - Gilles Bergeron collectionne les semences et approvisionne plusieurs jardins locaux
Communautaire	Centre d'Action Bénévole Communautaire Matawinie (CABCM)	Production Transformation	Permaculture Développement de la production sur les terrains du Groupe des Montagnards et de la Maison des Aînés Serre communautaire installée sur la rue Principale Prévision d'installation d'une autre serre collective aux abords de l'école primaire Transformation de popote
	Jardiniers-ères solidaires de Chertsey	Production Éducation	Productions solidaires et artisanale La différence entre les jardins solidaires de Chertsey et d'autres jardins communautaires est que peu importe qui s'implique dans les diverses corvées, tout le monde peut venir récolter des légumes (Brouillette, 2018).
	GRUPE DES MONTAGNARDS	Distribution	60 PANIERS/ SEM
	MAISON D'AMOUR	Distribution	80 PANIERS/SEM
Institutionnel	Mairie de Chertsey	Gouvernance	
	MRC de Matawinie	Gouvernance	
	Moniales de Bethléem	Production	Production de jardin Salade, tomates, haricot, zucchini, concombre et un peu de carottes, radis
	Forêt de Chertsey	Possibilité de lieu de production	
	Ensemble Des Frères Du Sacré-cœur	Ensemble culturel - Possibilité de lieu de production	
	Ensemble De L'église De Saint-théodore	Ensemble culturel - Possibilité de lieu de production	
	Lieu De Pèlerinage Marie-reine-des-coeurs	Ensemble culturel - Possibilité de lieu de production	
	Compo-Recycle	Compostage	Recyclage, compost et déchets 2,574,673 kilos en 2017

## INITIATIVES RÉALISÉES COLLECTIVEMENT

- Réalisation d'un portrait du système alimentaire à Chertsey
- Présentation du portrait et du projet Chertsey village nourricier lors d'une consultation publique le 11 janvier 2019
- Suivi de la consultation et réalisation d'ateliers citoyens vers la réalisation de projets
- Mise sur pied d'un Comité Four à pain – la réalisation du projet Four à pain attend le parc multifonctionnel de la municipalité
- Mise sur pied du Comité Marché public, réalisation du premier marché le 26 septembre 2020
- Obtention d'une aide financière du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Action climat afin de sensibiliser la population à l'impact des changements climatiques, de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de serre communautaire écoénergétique et d'intégrer des actions concrètes de lutte au changement climatiques au plan d'action.

## Annexe 1 - Liste des acronymes

CABCM - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie

CACC - Comité agroalimentaire de concertation Chertsey

CDBL – Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

CCBM – Centre communautaire bénévole Matawinie

CERESO – Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale

CISSS – Centre intégré de santé et de services sociaux

CRSÉA - Comité régional en sécurité alimentaire de la TPDSL

CREL – Conseil régional d'environnement de Lanaudière

ICI – Industries, compagnies et institutions

INSPQ – Institut national de santé publique du Québec

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MRC — Municipalité régionale de comté

PLI - Plateau lanaudois intersectoriel

PDZA – Plan de développement de la zone agricole

PFNL – Produits forestiers non ligneux

PGMR – Plan de gestion des matières résiduelles

SADC — Société d'aide au développement des collectivités

SADM — Système alimentaire durable Matawinie

SAPT - Saine alimentation pour tous

SDLR – Service de développement local et régional

TPDSL – Table des partenaires du développement social de Lanaudière

TPI - Territoires Publiques Intra-municipaux

## Annexe 2 - Comité agroalimentaire de Chertsey (CACC) : Les partenaires et leurs rôles

Partenaires impliqués dans Le comité agroalimentaire de Chertsey (CACC)	Rôles et responsabilités
La Municipalité de Chertsey	Soutenir le comité dans la réalisation du projet
Centre d'action bénévole communautaire Matawinie (CABCM)	Coordonner et superviser la démarche, offrir de l'assistance technique recruter des bénévoles
JardinierEs solidaires de Chertsey	Aménager des jardins (Groupe déjà actif avant la mise sur pied du projet de village nourricier)
Comité des citoyennes et des citoyens de Chertsey (CCCC)	Se positionner sur les enjeux et les orientations à adopter
Marché Provigo de Chertsey	Offrir des produits de différents producteurs locaux.
Le groupe des Montagnards	Distribuer de la nourriture (L'organisme offre la revente de vêtements et distribution de nourriture pour les gens à faible revenu de la région de Chertsey)
Direction de la santé publique de Lanaudière	Soutenir financièrement le projet, notamment pour l'organisation d'événements (Comité de Gouvernance « Chertsey village nourricier » 2019, II)
CLSC de Chertsey	Offrir des services de santé de première ligne et des programmes d'aide pour les familles, les nouveau-nés, les jeunes mères, les adolescents, les personnes âgées et les adultes dans le besoin (CLSC, 2021)
Gilles Bergeron, semencier	Fournir des semences

## Annexe 3 - Éléments d'aménagement

### Superficie des grandes affectations en territoire municipalisé (ha)

AGD	AGV	CS	IND	PU	RECE	RECI	RFA	RFO	RUR	VC	VD
0,0	0,0	1468,4	156,7	85,5	5120,7	0,0	0,0	3461,3	5378,6	7291,8	6991,4

Agricole dynamique (AGD) - Agricole viable (AGV) - Conservation (CS) - Forestière (F) - Industrielle (IND) - Récréative extensive (RECE) - Récréative intensive (RECI) - Récréofaunique (RFA) - Récréoforestière (RFO) - Rurale (RUR) - Urbaine (PU) - Villégiature consolidation (VC) - Villégiature développement (VD)  
Municipalité

### Superficie des périmètres d'urbanisation par municipalité, incluant les développements résidentiels en cours et projetés

- Superficie du périmètre d'urbanisation révisé (ha) : 85,5
- Superficies vacantes disponibles, excluant les contraintes naturelles (ha): 8,2.

### Annexe 3 - Quelques orientations du plan d'urbanisme de la Municipalité de Chertsey (2021) en lien avec la démarche de Village nourricier

Enjeux	Orientations	Objectifs spécifiques	Moyens de mise en oeuvre
1. Gestion de l'urbanisation au sein du périmètre d'urbanisation	Consolider le développement du périmètre urbain en créant une véritable vitrine pour la municipalité de Chertsey	1.1. Valoriser « l'image » du noyau urbain de Chertsey	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser à l'embellissement et appliquer des mesures environnementales exemplaires pour les bâtiments à l'aide d'un normatif (réglementation sur l'abattage d'arbres, l'économie d'eau potable, l'<b>aménagement paysager des façades</b>, etc.);</li> <li><b>Embellir les espaces publics grâce à des aménagements de qualité</b> (bacs fleuris, mobilier urbain, panneaux d'information, etc.);</li> <li>Mettre en place des programmes de subvention destinés aux commerçants (<b>embellissement des façades</b>, incitatifs à l'achat des bâtiments, etc.).</li> </ul>
		1.2. Offrir un parc résidentiel dense et diversifié selon les principes du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un espace résidentiel adjacent au parc multifonctionnel : Réviser la réglementation afin d'être en harmonie avec les besoins du milieu.</li> </ul>
		1.3. Offrir des services adaptés aux besoins de l'ensemble de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider l'offre de service en santé afin de répondre à la demande de la population, tant locale que récréative;</li> <li>Diversifier l'offre en éducation, en déployant un centre professionnel orienté sur les créneaux propres à la municipalité;</li> <li><b>Promouvoir les organismes communautaires de proximité;</b></li> <li><b>Favoriser la mobilité active</b> en créant des réseaux d'interconnexion entre le périmètre urbain et les zones extérieures.</li> </ul>
		1.4. Augmenter et diversifier l'offre en loisirs grâce à des projets majeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développer un réseau piétonnier;</b></li> <li>Procéder à l'aménagement des parcs multifonctionnels se situant sur la rue des Jeux et aux abords du lac Dupuis;</li> <li>Maintenir et développer des espaces extérieurs de récréation et de plein air;</li> <li>Relier les sentiers municipaux multifonctionnels hors périmètre urbain aux réseaux du périmètre urbain.</li> </ul>
		1.5. Positionner le périmètre urbain de Chertsey de façon à accroître sa visibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la synergie entre le périmètre urbain et les secteurs hors périmètre;</li> <li><b>Encourager l'établissement de marchés locaux.</b></li> </ul>
		1.6. Assurer un développement urbain ordonné et séquentiel afin de maximiser l'utilisation du territoire, d'assurer une répartition cohérente des fonctions et des infrastructures au sein du périmètre d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à la mise en place d'un programme particulier d'urbanisme au sein du périmètre urbain.</li> </ul>
2. Gestion de l'urbanisation à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	Favoriser une gestion harmonieuse et efficace des espaces de villégiature et de plein air	2.1. Identifier des espaces propices à l'implantation d'entreprises industrielles et commerciales à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre, le long de la route 125, l'usage « entreprise rurale », qui comprend diverses activités de services à caractère commercial et industriel, se définissant en tant qu'usage additionnel à la fonction résidentielle, le tout en : <ul style="list-style-type: none"> <li>Favorisant la cohabitation harmonieuse des usages;</li> <li>Respectant le caractère patrimonial et fragile du périmètre d'urbanisation;</li> <li>Assurant une diversification économique;</li> <li>Favorisant une occupation dynamique du territoire.</li> </ul> </li> <li>Maintenir et consolider le secteur industriel situé dans le corridor de la route 125, afin d'y autoriser des entreprises orientées vers le développement des nouvelles technologies environnementales et dont les activités sont connexes au centre de tri de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM).</li> </ul>
		2.2. Encourager l'édification des nouvelles résidences en bordure des chemins publics et privés conformes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Miser sur le plein air et les activités récréatives qui vont agir comme levier pour attirer davantage de résidents permanents et de villégiateurs.</li> </ul>
		2.4. Assurer un développement de la villégiature respectueux du cadre naturel et des conditions biophysiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des partenariats avec les associations de lacs en termes de sécurité des hameaux et de suivi environnemental;</li> <li>Organiser le territoire en fonction des différents bassins et sous-bassins versants dont est constitué le territoire.</li> </ul>

3. Qualité de vie des citoyens et patrimoine culturel	Stimuler la vie communautaire en développant le sentiment d'appartenance et de quiétude	3.1. Privilégier un milieu de vie et un environnement de qualité supérieure au sein des différents secteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des liens unificateurs entre le noyau urbain et les hameaux, de même qu'entre les hameaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Aménager des sentiers de randonnée;</li> </ul> </li> <li>• <b>Consolider les commerces de première nécessité se trouvant à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.</b></li> </ul>
		3.2. Assurer une rétention des services essentiels dans le périmètre d'urbanisation (épicerie, boulangerie, école, services à la petite enfance, bureau de poste, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mise en place d'un centre de formation professionnelle orienté sur les besoins et les ressources du milieu;</li> <li>• Doter le centre local de services communautaires (CLSC) des moyens humains et matériels qui assureront la desserte optimale en services aux différents types de population;</li> <li>• <b>Offrir un service de transport destiné à toute la population et répondant aux besoins spécifiques de déplacement de celle-ci.</b></li> </ul>
		3.3. Favoriser l'harmonisation des usages compatibles afin de diminuer les nuisances associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la disponibilité des outils de concertation et de consultation en amont des projets.</b></li> </ul>
		3.4. Réaliser la planification des activités récréatives dans une perspective de développement durable, en tenant compte des écosystèmes naturels et de la sensibilité des milieux habités, afin d'assurer une bonne qualité du milieu de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'accès public au territoire;</li> <li>• Favoriser, en ce qui concerne le parc régional de la Forêt Ouareau, une gestion de la forêt priorisant sa qualité récréative.</li> <li>• <b>Stimuler la vie communautaire en développant le sentiment d'appartenance</b></li> </ul>
		3.5. Conserver les zones réservées sur les terres du domaine de l'État aux fins d'accès public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les orientations privilégiées pour chaque territoire, telles qu'identifiées dans le plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal de la MRC de Matawinie, particulièrement en ce qui a trait à la vocation multi usage du territoire;</li> <li>• Encourager l'accessibilité au lac Dupuis lors de la mise en œuvre du parc multifonctionnel.</li> </ul>
		3.6. Améliorer le sentiment de sécurité de la population chertsoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer de meilleurs aménagements des lieux publics;</b></li> <li>• <b>Sécuriser les déplacements à pieds, à vélo et en auto sur l'ensemble du territoire;</b></li> <li>• Collaborer avec les services d'urgence dans l'amélioration de leur offre de services;</li> <li>• <b>Supporter et promouvoir les organismes communautaires qui viennent en aide à la population.</b></li> </ul>
4. Transport	Développer un réseau de transport viable et multimodal dans une optique de développement durable répondant aux besoins de la communauté	4.3. Veiller à ce que l'infrastructure municipale nécessaire à la desserte des secteurs de villégiature soit poursuivie et améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les efforts d'amélioration du réseau municipal à travers l'application de la taxe d'accise.</li> <li>• <b>Développer un réseau de transport viable et multimodal dans une optique de développement durable répondant aux besoins de la communauté</b></li> </ul>
5. Protection de l'environnement	Assurer une utilisation harmonieuse et rationnelle des milieux naturels dans une optique de protection de l'environnement	5.2. Assurer le développement rationnel du territoire dans une optique de préservation de la ressource EAU en termes de qualité et de quantité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer aux règlements d'urbanisme la gestion par unité de gestion écologique, grâce à une prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes et des usages qu'en fait l'ensemble des acteurs;</li> <li>• <b>Poursuivre et renforcer les actions entreprises par la Municipalité, relatives à la protection, la restauration et la végétalisation, le cas échéant, des bandes riveraines;</b></li> <li>• Appuyer la prise en charge des lacs par les groupes de citoyens;</li> <li>• <b>Mettre en place une politique d'économie d'eau potable, pour l'ensemble des utilisateurs de l'eau, notamment via l'installation de compteurs d'eau;</b></li> <li>• <b>Mettre en place un programme d'inspection des installations sanitaires et de mise aux normes des installations désuètes.</b></li> </ul>
		5.3. Entreprendre un virage vert pour construire une notoriété de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir la mise en place de projets écologiques : Parc multifonctionnel, Village nourricier, Refuge biologique, Ensemble résidentiel à faible empreinte écologique, Projet de gestion durable des eaux de pluie (jardins de pluie, barrières à sédiments, etc.).</b></li> </ul>

		municipalité durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la Municipalité comme « Ville innovante » et Capitale du plein air et de la villégiature;</li> <li>• Encourager les bâtiments novateurs et écologiques nouveaux genres;</li> <li>• Assurer un respect de l'environnement des projets de toute nature et en tout lieu avec un suivi rigoureux;</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre.</li> </ul>
		5.4. Protéger et mettre en valeur les territoires et les sites d'intérêt régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la protection des lacs et des paysages qui font la renommée de Chertsey, en définissant de nouveaux sites d'intérêt (maison ancienne, musée, paysage) et en se positionnant en amont des lacs afin de surveiller et de contrôler l'aménagement des lieux de villégiature;</li> <li>• <b>Préserver les sites d'intérêt naturel à valeur récréative et les sites géologiques, dans l'optique d'une utilisation future et imposer des règles de mises en valeur, afin d'empêcher une détérioration ou un appauvrissement du milieu;</b></li> </ul>
		5.5. Contribuer au maintien de la biodiversité sur le territoire de la Municipalité de Chertsey	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les habitats fauniques identifiés sur le territoire dans leur état naturel intégral en empêchant, dans leur environnement rapproché, toute activité pouvant limiter la connectivité des milieux naturels;</li> <li>• Protéger d'autres sites fréquentés par la faune terrestre ou avienne;</li> <li>• Préserver les valeurs écologiques de ces milieux, en engageant la planification municipale dans des travaux de correction de ces milieux et en intervenant sur les sources de pollution ponctuelles ou diffuses.</li> </ul>
6. Gestion des contraintes anthropiques	Veiller à une cohabitation harmonieuse du territoire en tenant compte des contraintes anthropiques	6.1. Garantir la sécurité publique par la gestion efficace des contraintes anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encadrer les activités autorisées dans les zones aquifères ou périphériques aux ouvrages de captage d'eau potable desservant des réseaux;</b></li> <li>• Empêcher ou restreindre la propagation des maladies dans le milieu, et ceci, en protégeant les prises d'eau potable ayant obtenu une autorisation ministérielle par un normatif efficace, adoptant des mesures de contrôle de la qualité de l'eau, selon les dispositions du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.</li> </ul>
		6.2. Assurer une gestion durable des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Chertsey	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire sur la notoriété de la collecte à trois voies, en mettant de l'avant la disponibilité de ce système de récupération;</li> <li>• <b>Contribuer à la mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Matawinie;</b></li> <li>• Promouvoir l'utilisation durable de l'écocentre par tous les usagers.</li> </ul>
		6.3. Planifier l'occupation du sol à proximité des zones de contraintes anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régir les zones de contraintes anthropiques identifiées au plan d'urbanisme, en intégrant à la réglementation d'urbanisme des distances séparatrices minimales, entre les contraintes anthropiques et les développements;</li> <li>• Assurer la réalisation et la mise à jour de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable municipale de catégorie 1.</li> </ul>
7. Gestion des ressources	Favoriser la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles dans un esprit de développement durable	7.1. Encadrer la mise en valeur des potentiels forestier, minier, récréotouristique et faunique dans une perspective plus durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, dans les secteurs multiressources, des ratios de développement applicables aux ressources naturelles;</li> <li>• Accorder une plus grande place à la valorisation spécifiquement forestière du territoire, en réservant des espaces à la forêt d'exploitation, tout en préservant la notion de paysage;</li> <li>• S'assurer de la compatibilité des usages dans ces secteurs afin d'éviter la déstructuration des milieux forestiers;</li> <li>• Inclure des dispositions normatives concernant l'abattage d'arbres en forêt privée;</li> <li>• Prendre en considération les dispositions du plan d'aménagement intégré (PAI) des territoires publics intermunicipaux (TPI) de la MRC de Matawinie dans l'aménagement du territoire de la Municipalité</li> </ul>
8. Développement économique	Contribuer à un environnement favorable et dynamique où l'économie locale est au cœur des priorités	8.2. Encourager les entreprises de toutes tailles à rayonner au sein de la région	Promouvoir un programme d'embellissement des façades pour les commerces situés au cœur du noyau villageois;

## Références

BROUILLETTE, Élise (2018). *Les Jardins solidaires en pleine expansion à Chertsey*. 8 mai 2018.

Article de presse disponible sur :

<https://www.laction.com/article/2018/05/08/les-jardins-solidaires-en-pleine-expansion-a-chertsey>,

consulté le 09 août 2021

CERESO [Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale ] (2020). *Le système alimentaire en Matawinie : Portrait de la situation en 2020*. 30 p. [PDF]

CLSC [centre local de services communautaires] (2021). CLSC de Chertsey. Site Internet :

<https://www.indexsante.ca/clsc/lanaudiere/161/clsc-de-chertsey.php> , consulté le 26 août 2021

JUBINVILLE, Martin (2015). *La sécurité alimentaire dans Lanaudière*. Table des partenaires du développement social de Lanaudière. 67 p. [PDF]

MC COMBER, Thérèse. *Chertsey village nourricier ou l'histoire d'une communauté qui se prend en main pour « nourrir son monde »*. 7 avril 2020. 42 p. [PDF]

MRC DE MATAWINIE (2018). *Schéma d'aménagement de Matawinie*. 16 janvier 2018. 384 p. [PDF]

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY (2010). *Vision stratégique de développement de Chertsey*. 73 p. [PDF]

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY (2010). *La politique familiale de la municipalité de Chertsey*. 10p. [PDF]

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY (2021). *Plan d'urbanisme : Municipalité de Chertsey*. 74 p. [PDF]

PAYETTE, Josée (2019). *Survol de mon milieu de vie : Chertsey*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière. Direction de santé publique. Service de surveillance, recherche et évaluation, mai 2019. 4 p. [PDF]

TPDSL [Table des partenaires du développement social de Lanaudière] (2015). *La sécurité alimentaire dans Lanaudière : État de la situation*. Mai 2015. 67 p. [PDF]